



la lettre d'embauche a-t-elle valeur de contrat de travail

Par **tsimanina**, le **13/12/2011** à **11:20**

Je travaille depuis 9 mois dans un EHPAD en qualite de cadre de sante .
J'ai signe une promesse d'embauche qui stipulait une periode d'essai de 3 mois renouvelable . Cette periode terminee je n'ai tjs pas signe de contrat CDI . Si je veux changer de travail , suis je obligee de faire les 3 mois de preavis ?
A ce sujet rien n'est mentionne dans la lettre de promesse d'embauche .

Merci de votre reponse
Cordialement
Guylene Lozac'h

Par **P.M.**, le **13/12/2011** à **16:51**

Bonjour,
La lettre de promesse d'embauche contresignée peut valoir contrat de travail et de toute façon, en cas de démission, vous devez respecter le préavis prévu à la Convention Collective applicable...